

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: BACTY SP Isopropyl alcohol 70% Spray

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: CH-2018-0037

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: CH-0019451-0004

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

BACTY SP Isopropyl alcohol 70% Spray

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Conformat
	Adresse	10-12, avenue de Verdun 1916 92257 LA GARENNE COLOMBES CEDEX France
Numéro de l'autorisation	CH-2018-0037 1-2	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	CH-0019451-0004	
Date de l'autorisation	10/12/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	02/10/2028	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Conformat
Adresse du fabricant	140 avenue Paul Doumer 92500 Rueil Malmaison France
Emplacement des sites de fabrication	SIMAGEC 54 Avenue de la Plaine 13106 Rousset France
	ARDEPHARM Les iles ferays 07300 Tournon France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1355 - Propane-2-ol
Nom du fabricant	ExxonMobil Petroleum & Chemical B.V.B.A.
Adresse du fabricant	Polderdijkweg 3B B-2030 Antwerpen Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Baton Rouge Chemical Plant (BRCP) 4999 Baton Rouge, Louisiana 70897 États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propane-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	70.7

2.2. Type de formulation

AE- Générateur aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Porter des gants de protection.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger du rayonnement solaire.Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Éviter de respirer les vapeurs.

Se laver . soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection.

Appeler un médecin en cas de malaise.

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le récipient dans réglementation en vigueur

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Pulvérisation

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Le produit BACTY SP IPA est un désinfectant prêt à l'emploi utilisé pour la désinfection des équipements industriels (surface supérieure) et des sols dans les salles blanches (ISO 14644-1 classe 1 à 8, BPF UE de A à C) de processus industriels (sauf dans l'industrie vétérinaire et alimentaire).
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Bactéries-Bactéries-Pas de donnée Levures-Levures-Pas de donnée Champignons-Champignons-Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Méthode(s) d'application	Intérieur Usage intérieur
	Pulvérisation - Le produit est pulvérisé (avec un aérosol) sur la surface pour désinfecter.
Taux et fréquences d'application	-- 0 - Prêt à l'emploi Temps de contact 5 minutes Température: 20°C
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Aérosol dans un sac en PP dans une boîte en aluminium de 400 ml.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Tenir l'aérosol en position verticale et pulvériser à une distance de 10 à 30 cm de manière uniforme sur la surface à traiter en quantité suffisante pour que les surfaces restent humides pendant au moins 5 minutes.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions fournies.
- Laisser sécher la surface.
- Utiliser uniquement dans des salles blanches (ISO 14644-1 en classe 1 à 8, GMP EU en grade A à C).
- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.

- Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Dans une pièce ayant un taux de ventilation 21 vol / h, lors de l'application du produit, porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (matériau de gant à préciser par le titulaire de l'autorisation) et RPE (avec APF 10).
- Dans une pièce ayant un taux de ventilation ≥ 21 vol / h, lors de l'application du produit, porter uniquement des gants de protection résistant aux produits chimiques (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Lors de l'application par pulvérisation, l'exposition du visage aux aérosols générés doit être limitée par l'utilisation de l'équipement de protection individuelle et l'application de techniques de gestion des risques techniques et organisationnelles telles que:
 - o la minimisation des éclaboussures et des déversements;
 - o minimiser le nombre d'employés exposés;
 - o Gestion / supervision en place pour vérifier que les MGR en place sont utilisées correctement ;
 - o formation du personnel sur les bonnes pratiques;
 - o bon niveau d'hygiène personnelle.

- Les EPI pour la phase de pulvérisation sont les suivants: Protection des yeux.
- Pour les personnes n'appliquant pas le produit, ne pas pénétrer dans la pièce avec un taux de ventilation 21 vol / h pendant l'application du produit.
- Évitez tout contact direct ou indirect avec les aliments et les aliments pour animaux.
- Les équipements de protection individuelle (EPI) ainsi que les lingettes et tissus utilisés pour l'application sont jetables et ne sont pas lavés.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Conscience altérée: ne pas donner de liquides ni provoquer de vomissements; placer en position de récupération et consulter immédiatement un médecin.
Gardez le contenant ou l'étiquette disponible.

Inhalation: Amener la victime à l'air frais et la maintenir en position assise. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent et / ou si de grandes quantités ont été inhalées.

Contact avec la bouche / Ingestion: Laver la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent et / ou en cas de contact par la bouche avec de grandes quantités.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau contaminée avec de l'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Recherchez et retirez les lentilles de contact si faciles à faire. Continuer à rincer à l'eau tiède pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si une irritation ou une déficience visuelle survient.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne jetez pas le produit sur le sol, dans un cours d'eau, dans l'évier ou dans l'environnement.
- Eliminer le produit conformément aux exigences locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Ne pas stocker à des températures supérieures à 30 ° C. Durée de vie: 2 ans

6. Autres informations

- Le titulaire de l'autorisation doit signaler tout incident lié à l'efficacité observé aux autorités compétentes (AC).
- Des études de durée de vie sont en cours et devraient être fournies après autorisation dans les deux ans.